



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

Accessibilité aux personnes handicapées

Dans les habitations

Date

vendredi 19 mai 2017

Horaires

9H - 12H30/14H - 17H30

Durée

1 journée

Nombre d'heures

7h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

Architectes inscrits depuis - de 2 ans : -Tarif à 50% sur les 3 premières formations pendant les 2 premières années d'inscription

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN
Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

12 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont
BP 90261, 14013 Caen cedex 1
Tél 02 31 85 37 29
Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 25 14 02549 14 auprès
du préfet de région de Basse-Normandie
Siret: 752 539 189 00015
APE 9499Z

Contacts

Céline Turquetil

Objectifs

Respecter ou faire respecter la réglementation relative à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite dans un projet de construction neuve ou de rénovation

Public

Architectes, collaborateurs d'agences, salariés

Programme

1. Objectif réglementaire

- Présentation de la notion de handicap, la démarche administrative au stade du dépôt de permis de construire ou en fin de travaux
- L'accessibilité lors de la construction, de l'aménagement ou dans l'existant

2. Bâtiments d'habitation collectifs et individuels

- Les exigences dans les bâtiments à construire et les mesures d'adaptation dans les bâtiments existants : Accéder, entrer, circuler dans le bâtiment
- Les logements concernés par l'accessibilité et le respect de l'unité de vie

Pré-requis

Diplôme de niveau IV de l'Education nationale ou équivalent

Moyen pédagogique

Support de présentation et cas pratiques

3. Mise en pratique

- Exercices théoriques par QCM et études de cas sur des immeubles d'habitation collectifs et des maisons individuelles
- Bilan et évaluation de fin de formation



Formation des Architectes
en Basse-Normandie

Accessibilité aux personnes handicapées

Dans les habitations

Date

vendredi 19 mai 2017

Horaires

9H - 12H30/14H - 17H30

Durée

1 journée

Nombre d'heures

7h

Prix

Tarif adhérents Form'A : **230,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **270,00 €**

Architectes inscrits depuis - de 2 ans - Tarif à 50% sur les 3 premières formations pendant les 2 premières années d'inscription

Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

Nombre de stagiaires

12 maximum

Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail forma.basse-normandie@orange.fr

Déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 25 14 02549 14 auprès

du préfet de région de Basse-Normandie

Siret 752 539 189 00015

APE 9499Z

Contacts

Céline Turquetil

Formateur

Céline MICHELIN, Ingénieur Contrôle technique, APAVE

Bulletin d'inscription.....

Agence

Adresse postale

Tél Mob Fax

Email@.....

Inscrit

Nom Prénom Fonction

Nom Prénom Fonction

Joint le règlement

par chèque à l'ordre de Form'A pour personnes à€/pers, soit un total de€ (non soumis à la T.V.A).

Conditions et modalités

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.

- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).

- Form'A n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.

- L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.

- En cas d'annulation du stage par Form'A faute d'un nombre suffisant de participants, les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Tout règlement effectué sera restitué dans un délai de 7 jours après la date prévue du stage.

- Annulation par le stagiaire :
 - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : Form'A restitue intégralement le règlement
 - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Moins de 5 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 50% sera effectuée sur le montant total du stage
 - Tout stage commencé est dû en totalité

- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant Form'A au moins 2 jours avant le début de la formation.

N'oubliez pas de déclarer les formations suivies au CNOA